Inscription à LA FOLLE BROCANTE du 9 juin 2019

Nom : ..... **Prénom :**

Adresse complète :

de Nationalité :

Tél (mobile de préférence) :..... Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité **Numéro° :** .....

Type : ☐ C.N.I. ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐ Autre (préciser) :

Date de délivrance : ..... Délivrée par :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

EMPLACEMENT (Minimum 2m) **:**.....**mètres soit** .....**euros**

(2 mètres : **7 €** / 3 mètres : **10 €** / 4 mètres : **13 € /** A partir de 5 mètres : **3 € le ml)**

Véhicule: ☐ **Souhaité(s) à proximité de l'emplacement**
(Non garanti : selon les disponibilités. Vérifier par mail lors de l'inscription)

Longueur du véhicule : ..... **m.** ..... **Type :** .....

Le stand doit faire la longueur du véhicule arrondie au mètre supérieur

☐ **Pas de véhicule (Place assurée)**

Règlement : ☐ **Chèque** (A l'ordre du **Sou des écoles de Blacé**. Encaissement immédiat)

N° :.....**Banque :** .....

☐ **Espèces**

Joindre **obligatoirement** à cette inscription le **paiement, la photocopie de la pièce d'identité recto-verso Original à présenter obligatoirement le jour du vide-grenier.**

Si vous souhaitez confirmation de votre inscription, merci de nous adresser une adresse mail valide.

Ce dossier complet est à retourner à **Sou des Ecoles de Blacé – route de la croix polage – 69460 BLACE** ou déposé directement dans la boite aux lettres située à l'entrée de l'école maternelle de Blacé.

Plus d'informations sur **www.la-folle-brocante.fr** ou par mail sur **lafollebrocante@sfr.fr**

Toute inscription ne sera prise en compte que si le dossier est complet et reçu avant le 4 juin 2019.
Réserver un emplacement vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur ci-derrière.

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement** concernant le vide-grenier organisé le dimanche 9 juin 2019 à Blacé par l'association Sou des écoles de Blacé et déclare m'y conformer.

Fait le : ..... **Signature** :

Dimanche

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER

9 juin 2019

Art 1. Réserver un emplacement vaut acceptation du présent règlement

Art 2. La manifestation est ouverte en priorité aux particuliers, aux associations et à l'artisanat local. Les enfants exposant seront sous la responsabilité entière de leur responsable majeur.

Art 3. La manifestation se tiendra uniquement en extérieur, dans les rues du village de Blacé.

Art 4. Les exposants doivent être munis d'une pièce d'identité à jour pour accéder au vide grenier.

Art 5. Les emplacements seront délivrés dans l'ordre d'inscription des exposants.

Art 6. La location des emplacements sera au minimum de 2 mètres.

Art 7. Les exposants pourront conserver leur véhicule derrière le stand sous réserve que la disponibilité leur en a été précisée lors de l'inscription et seulement si la longueur du stand réservée est supérieure à celle du véhicule.

Art 8. Les exposants ne disposant pas d'emplacement avec véhicule pourront garer ce dernier sur les divers parkings signalés.

Art 9. Chaque exposant organisera lui-même son stand et apportera tapis, drap, table, etc. pour l'exposition de ses biens ainsi que sièges, barnum et parasol en cas de forte chaleur.

Art 10. Toute inscription non accompagnée du paiement et de la photocopie d'une pièce ne sera pas prise en considération.

Art 11. Les réservations seront closes dès remplissage des emplacements.

Art 12. Aucune inscription ne sera prise le jour de la Folle Brocante. Seuls les exposants ayant réservé et réglé la veille au plus tard seront admis.

Art 13. La sous-location est interdite.

Art 14. Les exposants sont accueillis de 5h00 à 8h00 pour leur installation. L'ouverture au public débutera à 8h00 jusqu'à 18h00 sans interruption. Rangement de 17h00 à 20h00.

Art 15. Tout emplacement non occupé à 8h00 sera redistribué.

Art 16. En cas de désistement ou cas de force majeure, la réservation des emplacements ne sera pas remboursée.

Art 17. Les articles exposés seront sous la seule responsabilité des exposants.

Art 18. Le Sou des Ecoles de Blacé décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour de la manifestation.

Art 19. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à n'importe quel moment de la manifestation le ou les exposants qui ne respecteraient pas le présent règlement, sans remboursement de l'emplacement.

Art 20. Les exposants ne peuvent pas proposer à la vente des animaux vivants, des denrées périssables, des armes et des bouteilles de gaz.

Art 21. Aucune transaction ne peut avoir lieu avant l'heure d'ouverture.

Art 22. Il est interdit de partir avant 17h.

Art 23. Les voitures sont autorisées dans les rues du village durant l'installation et le rangement des stands : (c'est à dire de 5 heures à 8 heures et 17 heures à 20 heures).

Art 24. Tout matériel non vendu devra être récupéré par l'exposant qui devra impérativement laisser propre l'emplacement à la fin de la manifestation. Afin de respecter l'esprit de la Folle Brocante, 1 sac transparent sera donné aux manifestants, exclusivement destiné aux déchets recyclables. Seul ce sac pourra être laissé à côté du stand. Les autres déchets devront être récupérés par l'exposant, dans le contenant de son choix.

Art 25. Tout véhicule gênant le passage des secours sera immédiatement mis en fourrière.

Art 26. L'association se donne le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure.

Art 27. Toute dégradation du sol ou autre, volontaire ou non, du fait de l'action directe ou indirecte d'un exposant, entraîne sa responsabilité pleine et entière.

Art 28. Des buvettes seront à la disposition du public et des exposants sur plusieurs points.

Art 29. Une boisson chaude (café, thé) sera offerte par stand. Un ticket sera remis à l'arrivée.

Art 30. Pour tout problème ou toute question le jour de la manifestation, vous pourrez vous adresser à un membre organisateur, reconnaissable à sa casquette ou son T-shirt.

A LIRE ET A CONSERVER